

Publié le 29 juin 2018

Emmanuel Macron au Vatican : la reconnaissance des catholiques prépare-t-elle l'adoption de la PMA ?

Renouant avec une tradition honorant la fille aînée de l'Église, mais négligée par plusieurs présidents de la V^e République, Emmanuel Macron s'est montré, lors de sa visite au Vatican, fidèle à son discours des Bernardins et à sa conception libérale de la laïcité : il a accordé aux catholiques malmenés par son prédécesseur une reconnaissance et une estime... qui pourraient trouver leur contrepartie lors du vote des lois de bioéthique à l'automne prochain.

Le 26 juin, Emmanuel Macron avait rendez-vous avec le pape François. Une visite prévue de longue date, qui a permis au Président français de prendre possession du titre de chanoine honoraire de la basilique Saint-Jean-de-Latran, selon la tradition héritée de l'histoire, d'évoquer avec le Saint-Père une multitude de sujets, au centre desquels se situe la question des migrants en Europe, et d'affiner sa conception de la laïcité après le discours prononcé aux Bernardins le 9 avril dernier.

Un privilège tiré de l'histoire

Comme successeur des rois de France, le président français est chanoine honoraire de la basilique Saint-Jean-de-Latran. Un privilège qui remonte au roi Henri IV et qui a survécu aux vicissitudes de l'histoire.

En 1482, Louis XI avait déjà accordé au chapitre du Latran le droit de percevoir les revenus de l'abbaye Saint-Pierre-de-Clairac, en Aquitaine. Mais l'essor du protestantisme dans la région empêchait le bénéficiaire de percevoir ces revenus. Soucieux de se réconcilier avec le Saint-Siège à l'issue des guerres de religion et de restaurer l'influence de la France à la cour de Rome, le roi Henri IV confirma, le 22 septembre 1604, le chapitre du Latran dans ses droits et fit en sorte qu'il soit en mesure de toucher effectivement les revenus de l'abbaye. En contrepartie, le chapitre fit ériger une statue à l'effigie du roi dans la basilique Saint-Jean-de-Latran et attribua au roi de France le titre de «premier et unique chanoine honoraire» du chapitre de la basilique. De plus, il fit célébrer annuellement une messe pour la prospérité de la France le 13 décembre, jour anniversaire de la naissance d'Henri IV.

En 1729, Louis XV alla même jusqu'à augmenter les revenus du chapitre de ceux de deux prieurés dépendant de l'abbaye de Clairac. Mais la Révolution française supprima tous ces droits en 1791. Sous la Restauration, les chanoines obtinrent de Charles X une pension annuelle en guise d'indemnité, mais la monarchie de Juillet, mue par un anticléricalisme bourgeois, y mit fin. Soucieux de se ménager l'électorat catholique, le Second Empire reprit les versements en 1863, mais ils furent à nouveau interrompus en 1871. D'après l'historien Benoît Schmitz, la question ne

fut réglée qu'en 1927, date à laquelle Aristide Briand, alors ministre des Affaires étrangères, aurait alloué au chapitre du Latran un capital destiné à maintenir la fondation.

Du côté du chapitre basilical, l'usage a toujours été maintenu, et la messe pour la France est fidèlement célébrée chaque année le 13 décembre. Un des membres du chapitre porte d'ailleurs le titre d'«abbé de Clairac», en mémoire de l'abbaye dont le chapitre percevait alors les droits. En 2018, il s'agit de Mgr Louis Duval-Arnould, ancien responsable des archives du Latran, qui a accueilli Emmanuel Macron mardi dernier sur le parvis de la basilique.

Quant au titre de «chanoine honoraire» décerné au chef de l'État, il fut négligé par les présidents de la République jusqu'à René Coty. Sous la V^e République, seuls Charles de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et maintenant Emmanuel Macron ont pris possession de leur stalle, à l'occasion d'une cérémonie officielle où l'on peut entendre retentir sous les voûtes de la basilique l'hymne *Domine salvam fac Galliam*¹. De leur côté, Georges Pompidou, François Mitterrand et François Hollande, s'ils n'ont jamais pris possession de leur stalle, ont tout de même accepté le titre hérité de l'histoire, qui donne aussi le privilège au seul chef de l'État français de pouvoir entrer à cheval dans l'enceinte de la basilique.

L'occasion d'approfondir la laïcité

Qu'ont évoqué Emmanuel Macron et le pape François à l'occasion de cette visite ? À en croire les photos, l'entretien fut plutôt chaleureux et dura 57 minutes, quasiment le double de ce qui était prévu.

Selon le communiqué officiel du Vatican, il a été question de la place de l'Église en France, de la protection de l'environnement, des migrants en Europe, des conflits au Proche et au Moyen-Orient, sans oublier «une réflexion conjointe sur les perspectives du projet européen». De son côté, Emmanuel Macron confirme un échange «très libre et intense» sur les questions de société, une «tension féconde», qui fait toutefois apparaître des divergences de points de vue, malgré la cordialité du climat.

L'échange a fait apparaître des divergences de points de vue, malgré la cordialité du climat

Le président français n'a pas élaboré de discours spécifique sur la laïcité, vu qu'il avait déjà développé sa vision dans son discours aux Bernardins le 9 avril dernier, mais il est revenu sur sa position à l'occasion d'une conférence de presse tenue dans les jardins de la Villa Bonaparte. La laïcité, «c'est une loi de liberté, [...] qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire, [...] qui a séparé le fonctionnement des cultes du fonctionnement de l'État. Elle impose, pour les services publics, une neutralité – dont je suis par ailleurs le garant –, mais elle n'impose pas la neutralité de la société, c'est souvent la confusion dans le débat contemporain que nous avons eue, la laïcité n'est pas une contre-religion, c'est un cadre d'expression des convictions, des religions et de la liberté de chacun».

1 - *Domine, salvum fac regem* (Seigneur, sauve le roi) est un motet qui servit d'hymne national et royal à la France lors de la célébration de la messe pendant l'Ancien Régime. Le texte a été actualisé, et le mot «*Galliam*» remplace le mot «*regem*», faisant de l'hymne une prière pour la France.

Cela fait longtemps qu'il y a deux conceptions de la laïcité en France, et les divisions à son sujet remontent à la loi de 1905 :

– D'un côté, une *vision libérale*, dans laquelle s'inscrit Emmanuel Macron, à la suite de Nicolas Sarkozy et – plus loin de nous –, d'Aristide Briand, pour qui la laïcité est une loi de liberté qui doit permettre l'expression des convictions de tous dans la concorde civile. Une laïcité ouverte, qui impose la neutralité de l'État, mais pas celle de la société.

– De l'autre côté, une *vision intégrale ou sectaire* de la laïcité, qui en fait une forme de religion d'État ayant vocation à régir tout l'espace public et à s'imposer à l'ensemble de la société. Une séparation stricte, au nom de laquelle un président ne devrait même pas participer à un office religieux. C'est la vision de Vincent Peillon, de François Hollande ou de Jean-Luc Mélenchon, qui rappelle la laïcité du petit père Combes ou celle de Ferdinand Buisson.

Emmanuel Macron a tranché : il se veut héritier de la vision libérale de la laïcité, dans le sillage de la laïcité positive de Nicolas Sarkozy. En cela, il prend à rebrousse-poil une partie des membres de son gouvernement, notamment Marlène Schiappa pour qui, dans la tradition républicaine, la laïcité ne supporte aucun qualificatif. Dans un opuscule ô combien mal écrit, intitulé «*Laïcité, point !*», la secrétaire d'État avait d'ailleurs développé sa vision d'une laïcité de combat qui ne présente aucune similitude avec la conception libérale du chef de l'État.

Vers une PMA en douceur... ?

Faut-il se réjouir d'une telle prise de position ? Oui, mais avec prudence. Rien ne pouvait laisser penser qu'Emmanuel Macron, une fois président, développerait une telle vision. Aux Bernardins, il a confirmé vouloir réparer le lien entre l'Église et l'État, «abîmé» sous le précédent quinquennat, lors du passage en force de la loi Taubira. Aux outrances du gouvernement Hollande, il substitue une volonté de dialogue et une main tendue. Sous le précédent quinquennat, l'Église était quasiment délégitimée dans sa prétention à développer un discours public sur les questions de société. Elle n'avait clairement pas voix au chapitre, et la brutalité avec laquelle le cardinal Vingt-Trois a pu être auditionné lors du vote de la loi Taubira en est un exemple manifeste. Avec Macron, l'Église est encouragée à tenir son rôle et à développer sa vision. Elle est considérée comme un acteur légitime du débat public, et il y a lieu de s'en réjouir.

Mais cela ne signifie aucunement que ses positions seront davantage suivies par le gouvernement, notamment sur les questions de société. La différence entre Hollande et Macron, c'est seulement une question d'attitude : dans un cas, on caricature l'Église et on l'affuble de tous les qualificatifs infamants pour délégitimer ses positions dans l'espace public, dans l'autre cas, on lui assure qu'elle a toute sa place dans le débat public et qu'elle est légitime pour s'exprimer de la sorte sur les sujets de société.

Aux catholiques, Macron prodigue de bonnes paroles, qui contribueront à endormir leur méfiance le jour où ils devront réagir

2 - Marlène Schiappa, *Laïcité, point !*, Éditions de l'Aube, 2018.

Toutefois, sur le fond, Macron assume pleinement ses divergences de point de vue avec l'anthropologie chrétienne, et il les a confirmées lors de sa conférence de presse, en expliquant par exemple que le pouvoir politique devait, sur la question familiale, arbitrer entre des exigences contradictoires : d'un côté, le respect de la filiation, de l'autre le désir d'enfants de la part des couples homosexuels. Dans son «en même temps» devenu une marque de fabrique présidentielle, tout laisse à penser qu'il arbitrera en faveur d'une légalisation de la PMA. Aux catholiques, il prodigue de bonnes paroles, qui contribueront à endormir leur méfiance le jour où ils devront réagir. Aux autres, il accordera, fidèle à sa promesse de campagne, la PMA pour les femmes seules ou en couple homosexuel. Il estimera ainsi que personne n'est lésé, que les catholiques ont été bien traités et que les autres ont obtenu ce qu'ils voulaient. Et ses propos amènent à l'endroit des catholiques auront désamorcé toute opposition de masse dans la rue, où l'on aura du mal à mobiliser un million de personnes comme en 2013...

Il ne faudrait pas y voir uniquement le fruit d'une stratégie délibérée et machiavélique pour endormir la méfiance des catholiques. Certes, le calcul politique n'est jamais absent des décisions d'un président de la République, mais on ne peut exclure une part de sincérité dans le désir de nouer de meilleures relations avec le monde catholique qui continue à l'intriguer, depuis son baptême à sa demande, à l'âge de douze ans.

Toujours est-il que le résultat risque d'être le même sur le plan sociétal, où le Président assume ses positions progressistes et refuse toute parole «injonctive» de l'Église (voir le discours aux Bernardins du 9 avril dernier). Il a compris que les catholiques, victimes d'un dénigrement permanent de la part des élites et périodiquement tournés en dérision dans les médias, avaient avant tout besoin de reconnaissance et d'estime. Il la leur prodigue sans retenue en paroles, quitte à s'aliéner quelques francs-maçons sourcilleux. En revanche, dans les faits, tout indique que le gouvernement est en ordre de marche pour faire passer la PMA en douceur au mois de septembre, sans manifestation et sans opposition. Il est temps d'en prendre conscience.

Benoît Dumoulin

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr